



Recensement de la population 2023

Appel à candidature

La Mairie recrute des agents recenseurs vacataires (H/F) pour participer au recensement de la population mené en collaboration avec l'INSEE qui aura lieu du mercredi 4 janvier au samedi 18 février 2023.

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes qui vivent dans la commune. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

L'agent /e recenseur :

- Effectue le recensement de la population en assurant la collecte des données concernant les logements et les personnes habitant un secteur défini de la commune.
- Se forme aux concepts et aux règles du recensement ;
- Effectue la tournée de reconnaissance : repère l'ensemble des adresses de la commune et les faire valider par le coordonnateur ;
- Dépose les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet ;
- Suit l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet ;
- Pour les réponses papier, récupère les questionnaires complétés par les habitants dans les délais impartis ;
- Relance, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis ;
- Rend compte de l'avancement de son travail au coordonnateur au moins une fois par semaine ;
- Restitue en fin de collecte l'ensemble des documents.

Qualités requises :

- Grande disponibilité quotidienne y compris le samedi ;
- Capacité à assimiler les concepts ;
- Aptitude relationnelle ;
- Moralité, neutralité et discrétion ;
- Sensibilisation à internet ;
- Stabilité dans la fonction ;
- Rigueur et méthodologie ;
- Ténacité ;
- Connaissance du territoire communal.

Période de travail : du 4 janvier 2023 au 18 février 2023

- 1^{ère} quinzaine de janvier : 2 séances de formation obligatoires (les 4 et 11 janvier 2023) et la tournée de repérage des adresses à recenser qui s'effectuera entre le 5 et le 10 janvier ;
- Du 3^{ème} jeudi de janvier jusqu'à la fin de la collecte (du 19 janvier au 18 février 2023)

Conditions d'exercice :

- Formation obligatoire assurée par l'INSEE
- Pas de congé pendant toute la durée de la collecte
- Téléphone mobile obligatoire

Les éléments de rémunération :

- Rémunération forfaitaire pour par séance de formation : 80 euros brut
- Rémunération forfaitaire pour le repérage des adresses : 40 euros brut
- Rémunération forfaitaire frais de transport sur présentation de justificatifs : 50 euros brut
- Rémunération forfaitaire pour vos passages hebdomadaires en mairie : 12 euros brut
- Bulletin individuel (y compris réponse par internet) : 1.35 euros brut par bulletin
- Feuilles de logement (y compris réponse par Internet) : 1.10 euros brut par feuille

Renseignements

Opération de recensement : M. José FOLCH, coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2023 au 04.67.85.60.14 ou jfolch@cournonsec.fr.

Ressources humaines : Mme RAULIN Delphine, Gestionnaire des Ressources Humaines, au 04.67.85.74.89 ou draulin@cournonsec.fr.

Votre candidature est à adresser à Madame le Maire Rue du jeu de Tambourin 34660 COURNONSEC (CV, lettre de motivation) **et à retourner avant le 10 décembre 2022**, à la mairie, accompagnée de la fiche de renseignement ci-jointe dûment complétée et des documents suivants :

- recto/verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour
- attestation d'affiliation à la caisse nationale d'assurance maladie (et non la carte vitale)
- RIB
- Photographie d'identité (nécessaire pour la carte d'Agent Recenseur)

À réception de ces documents au complet, un entretien de recrutement sera fixé.